

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte-rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12008

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KABLY HAFIZA

Date de naissance : 28/06/2001

Adresse : 8138 - Rue 11 Janvier 2011

Tél. :

Total des frais engagés :

646,01,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/01/2023

Nom et prénom du malade : SEHLI OMAR ILYASS Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bronchite + Rinite pharyngite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.10.23	C		200 DH	Dr Omer CHERKAOUI Praticien Ehsama N°51 CASA Lottoissement Ehsama N°51 CASA Tél : 0522 89 08 89

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OUADDOUDY	25.10.23	Dr OUADDOUDY HICHAM Imm 400 N°2 - Hay Nassim Tunisie
Dr OUADDOUDY HICHAM Tél: 0522 89 08 89 Hay Nassim Tunisie Imm 400 Projet Tunisie - Casablanca		446,40

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 00000000	G	
	D	21433552 00000000 35533411	B	
		00000000 11433553		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Omar CHERKAOUI  
PEDIATRE**

Diplôme de l'Université CLA JDE BERNARD  
de Lyon - France

spécialiste des Maladies de l'Enfant

& du Nourrisson

PHARMACIE QUADDOUDY

Dr QUADDOUDY HICHAM

Tel: 0922 89 68 89

Hay Nassim Lissasta, Imme 400

Psiot Vacmine - Casablanca, le

**الدكتور عمر الشرقاوي**

إختصاصي في أمراض الطفل والرضيع  
خريج جامعة كلود بيرنار. ليون. فرنسا

25/01/2023

Enfant SEHLI Omar Ilyass

29 Kg | ≈ 8 ans

PHARMACIE

DISQUADDOUDY

Imme 400

Hay Nassim

Casablanca

① Stephyne nez bouche

40 ml pulserisation x 2

② Cotiprod cp 20 mg eff

1 cp 1/2 le matin /

98,90 a po re fs

③ Zeclar suspension euf

139,00 1 dsk 29 Kg x 2

a po re fs

④ Dedakid femme

19,50 2 flacons / j / 1 Jour au

= 446,40 ⑤ Apixol Sirup enfant

Importateur Exclusif

Biocodex Maroc

www.biocodex.ma

P.P.C. 89,00 DH

100 ml

PPV: 400DH00

PER: 12/25

LOT: L4233

ZECLAR® 25 mg/mL  
Boîte d'un flacon de 100 mL  
P.P.V: 98,90 DH

d's PVC : 139,00 DHS  
Complément alimentaire ce n'est pas un  
médicament  
N°DA2020171617DMP/20UCA/Mav2  
RIMAPHARMA, 165 Bd Abdelloumen,  
Casablanca

KAOUI  
Dr. Omar  
PEDIATRE  
Comment Errahma N°1 CASA

Lot:  
À consommer  
avant le:  
PPC: 79,50 DH

220646  
09/2025  
تج  
لانقا

HARMACIE QUADDOUDY (c.c)  
Dr. QUADDOUDY Hicham a po  
فوق مختبر الشفاء (الطبقة 1)، الشارع  
للايسرين (الطبقة 1)، الدار البيضاء  
Lotissement Errahma Lot N° 51 Yassamine 1<sup>er</sup> Etage, (au dessus du 1<sup>er</sup> Etage),  
Imme 400  
Hay Nassim  
Tél.: C. 05.22.89.22.19 - 06.66.08.60.6  
الهاتف.